



ASSURANCE VIE PERMANENTE SANS PARTICIPATION

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



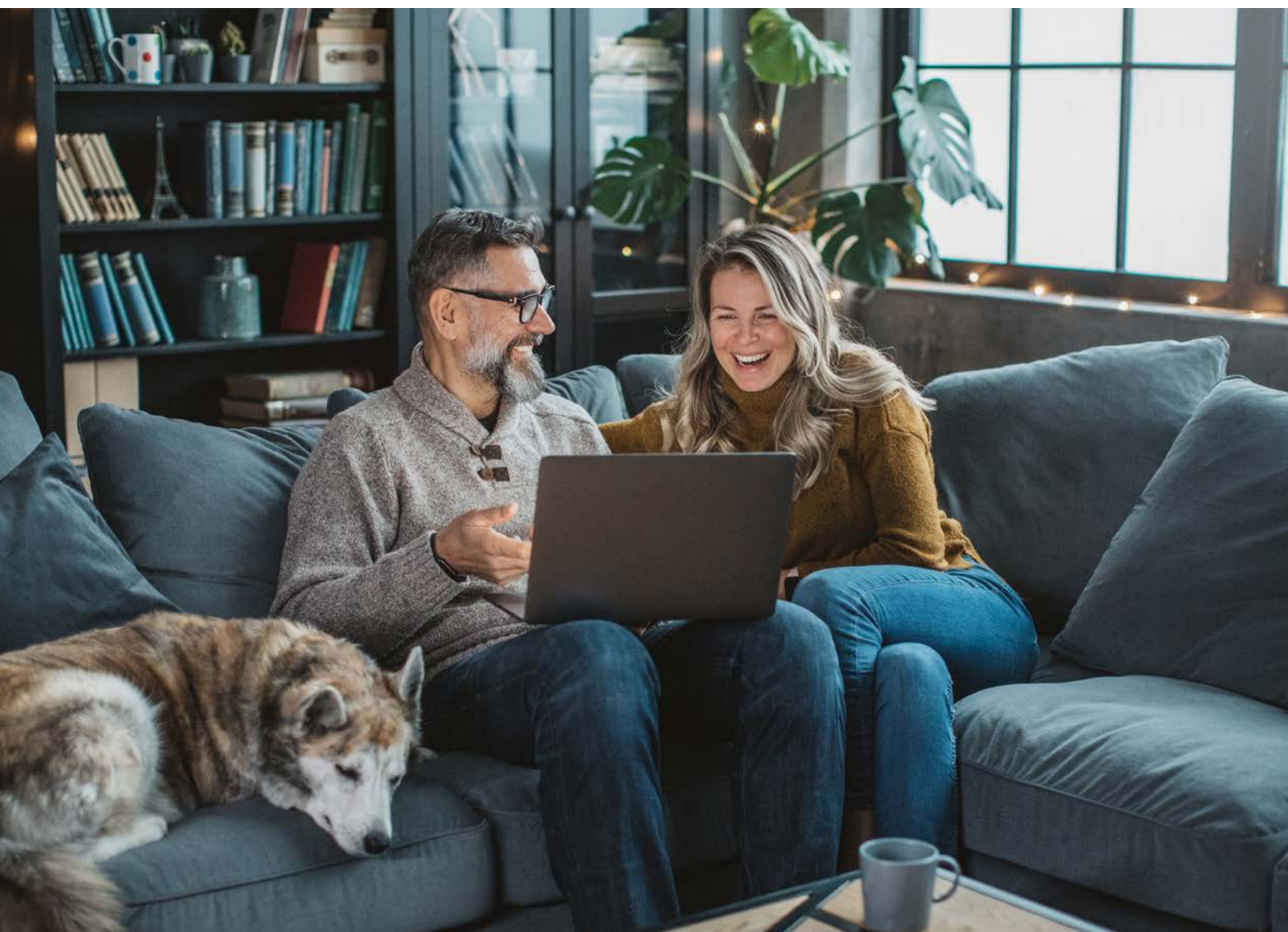




Table des matières

Aperçu de l'assurance vie permanente sans participation	3
Avantages de l'assurance vie permanente sans participation.....	3
Clientèles cibles.....	5
Caractéristiques des produits	6
Options de protection.....	7
Assurance individuelle.....	7
Assurance vie multiple.....	7
Assurance vie conjointe payable au premier décès.....	7
Assurance vie conjointe payable au dernier décès.....	7
Antidatation de la prime.....	8
Valeurs garanties (Solution 100 seulement)	8
Avances sur police.....	8
Imposition.....	9
Options de non-déchéance	9
Avance sur prestation versée du vivant de la personne assurée	10
Garanties additionnelles	10
Avenants offerts.....	10

SIMPLE CONCURRENTIELLE GARANTIE

Aperçu de l'assurance vie permanente sans participation

L'Empire Vie offre une grande variété de produits d'assurance vie afin de répondre aux besoins de la clientèle. L'assurance vie permanente sans participation de l'Empire Vie se décline en deux produits, Solution 100 et Temporaire à 100 ans. Avec l'assurance vie permanente sans participation, la prestation de décès reste la même et les primes demeurent nivelées pendant la durée de vie du contrat, offrant ainsi une solution attrayante aux personnes qui souhaitent :

- obtenir une protection d'assurance pendant toute leur vie;
- couvrir les dépenses d'entreprise ou financer une convention de rachat de parts à leur décès;
- couvrir les taxes, les dettes ou les dépenses payables par leur succession;
- laisser un legs à leur famille ou à un organisme de bienfaisance.

Avantages de l'assurance vie permanente sans participation

Une protection d'assurance la vie durant



- Solution 100 et Temporaire à 100 ans offrent un montant d'assurance garanti pour la durée de vie du contrat. Les clientes et les clients auront l'assurance que le montant de leur protection ne changera pas. Tant que les primes sont versées au moment où elles sont exigibles, leur protection d'assurance restera en vigueur.



Garanties intégrées

- Solution 100 et Temporaire à 100 ans offrent des primes nivelées garanties et une prestation de décès nivelée garantie pour la durée de vie du contrat.
- Solution 100 offre également les garanties supplémentaires suivantes :
 - Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites garanties
 - Solution 100 offre des valeurs de rachat et des valeurs libérées réduites garanties qui commencent à la 10^e année et qui continueront de croître chaque année par la suite, comme indiqué dans le contrat.
 - Ces caractéristiques garanties peuvent offrir aux clientes et aux clients la tranquillité d'esprit en sachant qu'ils ont une souplesse supplémentaire intégrée dans leur police si leur situation financière devait changer.



Protection efficace

- L'assurance vie permanente sans participation est l'assurance permanente la plus efficace au Canada.

Astuce : l'assurance vie permanente sans participation offre aux clientes et aux clients la possibilité de cristalliser leur assurabilité à long terme grâce à une prime qui correspond à leur budget.



Clientèles cibles



Solution 100

Marché des entreprises

À la recherche d'une assurance permanente pour les besoins suivants :

- Assurance d'une personne clé
- Convention de rachat de part
- Croissance de la valeur de rachat pour soutenir l'entreprise
- Possibilité que la valeur de rachat soit égale ou supérieure aux primes payées
- Constitution d'un legs d'entreprise
- Concept de la rente assurée corporative

Marché des familles

À la recherche d'une assurance permanente pour les besoins suivants :

- Préservation du patrimoine et derniers frais
- Héritage pour les enfants ou les petits-enfants
- Dons de bienfaisance
- Accès à une valeur de rachat tout au long de leur vie
- Concept de rente assurée individuelle



Temporaire à 100 ans

Marché des entreprises

À la recherche d'une assurance permanente pour les besoins suivants :

- Planification successorale fiscalement avantageuse au décès d'un actionnaire
- Assurance d'une personne clé
- Convention de rachat de part
- Constitution d'un legs d'entreprise
- Concept de la rente assurée corporative

Marché des familles

À la recherche d'une assurance permanente pour les besoins suivants :

- Préservation du patrimoine et derniers frais
- Héritage pour les enfants ou les petits-enfants
- Dons de bienfaisance
- Concept de rente assurée individuelle

Caractéristiques des produits

	Solution 100	Temporaire à 100 ans
Âges à l'établissement (au plus proche anniversaire)	De 0 à 75 ans	De 18 à 75 ans
Durée de la protection	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans	Viagère, entièrement libérée à l'âge de 100 ans
Protection minimale	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans	25 000 \$ jusqu'à 65 ans 10 000 \$ de 66 à 75 ans
Protection maximale	20 000 000 \$	20 000 000 \$
Classification des risques	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> • Standard non-fumeur • Standard fumeur 	Tous les montants <ul style="list-style-type: none"> • Standard non-fumeur • Standard fumeur
Type de protection	<ul style="list-style-type: none"> • Vie unique • Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées) • Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées) • Vie multiple (2 personnes assurées) 	<ul style="list-style-type: none"> • Vie unique • Conjointe payable au premier décès (2 personnes assurées) • Conjointe payable au dernier décès (2 personnes assurées) • Vie multiple (2 personnes assurées)
Primes	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 100 ans	Taux de primes nivelés garantis jusqu'à l'âge de 100 ans
Paliers de primes	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ et plus	Moins de 100 000 \$ 100 000 \$ à 249 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$ 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ et plus
Frais de police annuels	Régime de base : 50 \$ Avenant : 0 \$	Régime de base : 50 \$ Avenant : 0 \$
Facteur modal pour la prime mensuelle	0,09	0,09
Valeurs de la police	Valeurs de rachat et valeurs libérées réduites garanties à partir de la 10 ^e année	Non offertes
Garanties complémentaires offertes	Exonération des primes Exonération des primes pour le payeur Assurabilité garantie Décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants	Exonération des primes Assurabilité garantie Décès et mutilation accidentels Protection vie pour enfants Protection maladies graves pour enfants
Avenants d'assurance offerts	Série Solution ^{MD} Protection MG ^{MD} de l'Empire Vie Protection MG Plus ^{MD} de l'Empire Vie Protection crédit pour invalidité ^{MC} de l'Empire Vie	Série Solution Protection MG de l'Empire Vie Protection MG Plus de l'Empire Vie Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie



Options de protection

Solution 100 et Temporaire à 100 ans offrent une variété d'options de protection dont les clientes et les clients peuvent tirer profit.

Assurance individuelle

La protection est basée sur une seule personne assurée et la prestation de décès est payable au décès de cette personne.

Assurance vie multiple

Deux personnes assurées sont couvertes par leur propre protection au sein d'une seule police. Cette protection permet à deux personnes d'avoir leur propre protection d'assurance sans devoir payer en double les frais d'assurance puisqu'il n'y a qu'une seule police.

Assurance vie conjointe payable au premier décès

Protection pour deux personnes assurées prévoyant le versement d'une seule prestation. La prestation de décès est payable au décès de la première des deux personnes assurées. Le droit de transformation est compris pour la personne survivante dans le cadre de cette option de protection.

Le droit de transformation pour la personne survivante permet à la personne assurée survivante d'acheter une nouvelle police d'assurance sans preuve d'assurabilité, si elle respecte certaines conditions. Pour en savoir plus, veuillez consulter les pages des dispositions du contrat de la police.

Assurance vie conjointe payable au dernier décès

Protection pour deux personnes assurées prévoyant le versement d'une seule prestation. La prestation de décès est payable au décès de la deuxième personne assurée. Les primes demeurent payables après le décès de la première personne assurée et cessent au décès de la deuxième personne assurée.

Astuce : il est possible de fractionner les protections vie multiple, conjointe payable au premier décès et conjointe payable au dernier décès si certains critères précis sont respectés. Les fractionnements de police sont à la discrétion de l'Empire Vie, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés en tout temps.



Antidatation de la prime

Les polices Solution 100 et Temporaire à 100 ans peuvent être antidatées d'un maximum de six (6) mois afin de préserver l'âge. Si une personne décide d'antidater sa police, elle doit payer les primes pour cette période en totalité pour que la police entre en vigueur.

Valeurs garanties (Solution 100 seulement)

Seul le produit Solution 100 prévoit des valeurs de rachat garanties. Ces valeurs commencent à la 10^e année de la police et augmentent chaque année par la suite, offrant la possibilité d'accéder à la valeur de rachat grâce à une avance sur police ou au rachat de la police. Pour connaître la croissance de la valeur de rachat garantie chaque année, consultez une illustration de la police ou un contrat de police. Important : Les valeurs de rachat garanties ne sont pas incluses dans la prestation de décès.

Avances sur police

À mesure que la valeur de rachat garantie de la police augmente, le ou la titulaire peut contracter une avance sur police garantie au moyen de la valeur de rachat et l'utiliser comme il le souhaite. Voici les modalités pour contracter une avance sur police :

- Le montant d'avance minimal est de 250 \$.
- Le taux d'intérêt de l'avance est variable; le taux et le montant d'avance maximal sont établis à la seule discrétion de l'Empire Vie.
- Les intérêts impayés de l'avance sont capitalisés à l'anniversaire de la police.
- Si le capital et les intérêts de l'avance dépassent la valeur de rachat garantie, la police tombera en déchéance à moins qu'un paiement de l'avance sur police permette de réduire le capital et les intérêts en dessous de la valeur de rachat garantie.
- Le capital et les intérêts en suspens de l'avance sont déduits de la valeur de rachat garantie en cas de rachat de la police, ou déduits de la prestation de décès s'il y a une demande de règlement.



Imposition

Si le ou la titulaire demande une avance sur police en liquidité ou le rachat de la police, des répercussions fiscales pourraient se produire. Voici un résumé de la manière dont une disposition imposable pourrait survenir. **Important : Ce guide ne fournit pas de conseils fiscaux, juridiques ou comptables ou tout autre conseil professionnel. Nous recommandons de consulter un ou une spécialiste en fiscalité avant de prendre des décisions.**

Avance sur police

Une disposition imposable se produira lorsque l'avance sur police dépasse le coût de base rajusté (CBR).

Rachat de la police

Une disposition imposable se produira lorsque la valeur de rachat garantie dépasse le CBR.

Options de non-déchéance

Deux options de non-déchéance sont incluses dans le produit Solution 100. Si le paiement de la prime n'est pas effectué au moment prévu et que la prime n'est pas payée à la fin du délai de grâce de 31 jours, les options de non-déchéance garantissent que la police demeure en vigueur aussi longtemps que possible au moyen des valeurs de police avant de tomber en déchéance.

Avance d'office de la prime	Valeurs libérées réduites
<ul style="list-style-type: none">• C'est l'option de non-déchéance par défaut de la police. Elle n'entraîne aucune incidence fiscale.• Après le délai de grâce de 31 jours, si la prime n'est pas payée et que la police a des valeurs de rachat disponibles, la police prendra automatiquement une avance d'office de la prime sur la valeur de rachat garantie pour garder la police en vigueur.• Une avance d'office sur la prime utilise les mêmes paramètres que ceux décrits dans la section « Avances sur polices ».	<ul style="list-style-type: none">• Chaque contrat Solution 100 comprend un barème des valeurs libérées réduites garanties qui commencent à la 10^e année.• Le ou la titulaire doit demander une valeur libérée réduite; la police n'utilise jamais cette option par défaut.• L'ensemble des garanties et avenants facultatifs cesseront au moment où la police utilise la valeur libérée réduite.• Lorsque le ou la titulaire demande la valeur libérée réduite, la valeur de rachat de la police peut continuer de croître, mais n'est plus garantie.

Avance sur prestation du vivant de la personne assurée

Cette garantie non contractuelle est offerte pour toutes les polices d'assurance de l'Empire Vie. Elle est approuvée sur une base individuelle et offre 50 % de la prestation de décès, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, si la personne assurée se voit diagnostiquer une maladie en phase terminale avec une espérance de vie de 12 mois ou moins. Le montant forfaitaire et l'intérêt sont déduits de la prestation de décès lors de la demande de règlement.

Garanties additionnelles

Exonération des primes

- Âges d'établissement : de 16 à 55 ans
- Si elle est sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties complémentaires.
- Cette garantie ne s'applique pas aux dépôts effectués dans le compte auxiliaire.

Exonération en cas de décès ou d'invalidité du payeur

- Enfant : âges d'établissement de 0 à 15 ans; payeur : âges d'établissement de 16 à 45 ans
- Si elle est sélectionnée, cette garantie doit être ajoutée à tous les avenants et à toutes les garanties.

Assurabilité garantie

- Âge d'établissement : de 0 à 40 ans
- Minimum de 5 000 \$; maximum correspondant au moindre de 50 000 \$ et du capital assuré total*

Décès et mutilation accidentels

- Âges d'établissement : de 16 à 55 ans
- Minimum de 10 000 \$; maximum correspondant au moindre de 250 000 \$ et du capital assuré total*

Protection maladies graves pour enfants

- Âges d'établissement : de 15 jours à 17 ans
- Option : minimum de 1 000 \$; maximum de 25 000 \$

Avenant Protection maladies graves pour enfants

- Couvre tous les enfants admissibles du titulaire de la police, jusqu'à concurrence de 50 000 \$
- Protection contre 15 maladies graves

* Le capital assuré total comprend le montant de la protection enrichie.

Avenants offerts

- Toute protection de la Série Solution
- Temporaire à 100 ans
- Protection MG et Protection MG Plus
- Avenant pour conjoint – Série Solution, Temporaire à 100 ans, Protection MG et Protection MG Plus
- Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, de placements et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.



Pour en savoir plus sur nos produits d'assurance vie permanente sans participation, communiquez avec votre représentant régional ou votre représentante régionale des ventes ou notre centre de ventes au 1 866 894-6182

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INS-3839-FR-01/24

